

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 AVRIL 2016**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 18  
présents : 12  
pouvoirs : 5  
votants : 17**

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, Mme Aurélie CAMMI, M. Mickaël DANGIN, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, Mme Jennifer TREILLARD.

**Se sont excusés** : M. Martin WINTERSTEIN (procuration de vote à M. Antoine BARBA), M. Romain THERES (procuration de vote à Mme Anne MULLER), M. Jean-Louis QUÉTEL (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), M. Daniel LESCASSE (procuration de vote à M. Patrick MESSEIN), Mme Valérie WANTZ (procuration de vote à Mme Aurélie CAMMI), Mme Marie OMHOVERE.

Secrétaire de séance : M. Mickaël DANGIN, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

\*\*\*\*\*

**Vote des taux d'imposition****15/2016**

Monsieur le Maire présente l'historique des bases prévisionnelles d'imposition fournies par l'Etat. Il fait remarquer que si les bases d'imposition augmentent, les compensations diminuent de leur côté de sorte que les recettes prévisionnelles pour 2016 baissent de 0.39 %.

De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) diminue de 23 945 € soit 14.75 %, la Dotation de Solidarité Rurale de 5 000 € et la Dotation de Solidarité Rurale Cible est supprimée soit une perte de 9 182 €. La diminution totale des dotations et compensations d'Etat s'élève ainsi à 39 660 €.

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de 1%.

Chacun s'exprime sur l'opportunité d'une revalorisation. Une majorité se dégage en faveur d'une augmentation des taux. Treize élus votent pour une augmentation de 1%, un élu vote pour une augmentation supérieure des taux et trois s'abstiennent.

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de majorer les taux d'imposition de 1%. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation passe à 10.69%, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 11.14% et le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 59.42%.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 AVRIL 2016****Vote du budget primitif M14****16/2016**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2016 a été élaboré sur la base des demandes des différentes commissions communales et que ce projet est soumis au vote du Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 974 730.00 €.

La section des investissements s'équilibre quant à elle à la somme de 789 957 €.

A l'issue des exposés, le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

**Vote du budget primitif M49****17/2016**

Le budget primitif « M49 » relatif au service de l'eau et de l'assainissement a été élaboré par la Commission des Finances pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce document s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 357 882.67 €
- section d'investissement : 186 837.67 €

Le budget « M49 » est adopté à l'unanimité.

**Réfection de classes aux écoles : demande de subvention****18/2016**

Monsieur Philippe RENAULD, Adjoint chargé des travaux, précise que deux classes ont fait l'objet d'une réfection complète, allant des sols, murs et faux-plafond, avec l'installation de luminaires à leds et d'un système de renouvellement de l'air.

Une seconde tranche pourrait être réalisée cette année pour deux nouvelles classes, ainsi que les sanitaires garçons-filles et handicapés. Une estimation a été faite pour les travaux s'élevant à 59 079.50 € HT (TVA 20 % : 70 895.40 € TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'estimation des travaux des deux classes des écoles élémentaires sis rue des Alliés à Novéant-sur-Moselle qui s'élève à 59 079.50 € HT,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 et de la réserve parlementaire,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération comme suit :
  - Montant H.T. des travaux : 59 079.50 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 AVRIL 2016**

- T.V.A. : 11 815.90 €
  - Montant T.T.C. : 70 895.40 €
- Financés comme suit :
- Participation de l'Etat (40 %) : 23 631.80 €
  - Autofinancement (60 %) : 35 447.70 €
  - DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit :  
3<sup>ème</sup> trimestre 2016
  - DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016

**Rachat d'un caveau au cimetière****19/2016**

Point retiré de l'ordre du jour.

**Forêt : désignation d'un porteur de projet pour la desserte intercommunale****20/2016**

Faisant suite à la délibération n°11/2016 prise en date du 08 février 2016 concernant la création d'une piste forestière intercommunale sur les communes d'Arnaville, Novéant-sur-Moselle, Bayonville-sur-Mad, Onville et Vandelainville, le Conseil Municipal de Novéant-sur-Moselle désigne la commune de Bayonville-sur-Mad comme porteuse du projet.

Il autorise Madame le Maire de Bayonville-sur-Mad à prendre contact avec l'Office National des Forêts (O.N.F.) ou tout autre bureau d'études afin d'établir un devis pour l'élaboration du projet routier (création et constitution du dossier).

**C.C.V.M. : extension de compétences****21/2016**

Afin de permettre la mise en œuvre d'une campagne d'aide à la rénovation de façades privées sur le territoire communautaire, il est nécessaire que la CCVM modifie ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2016-480 prise par le Conseil de Communauté du Val de Moselle, lors de sa séance du 25 février 2016, relatives à l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Val de Moselle à la compétence optionnelle suivante : «II- GROUPE DE COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

8. Soutien aux opérations de réhabilitation du patrimoine bâti privé au travers de campagnes d'aides au ravalement de façades privées et aux PIG (Programmes d'Intérêt Général)».

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 AVRIL 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la prise de la compétence optionnelle « Politique de l'habitat et du cadre de vie » à la Communauté de Communes du Val de Moselle par un soutien aux opérations de réhabilitation du patrimoine bâti au travers de campagnes d'aides au ravalement de façades privées et aux PIG (Programme d'Intérêt Général).

**Nouveaux statuts du Syndicat du Collège d'Ars-sur-Moselle****22/2016**

Le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire d'Ars sur Moselle.

VU l'article L5212-26 premier alinéa du Code Général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire d'Ars-sur-Moselle.

CONSIDÉRANT la délibération du Comité Syndical en date du 25 février 2016 modifiant les statuts et notamment son intitulé SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET VIE SCOLAIRE DU COLLÈGE D'ARS.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire d'Ars sur Moselle.

**Subvention à l'USEP****23/2016**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'U.S.E.P. de la circonscription de Montigny-lès-Metz présentant son projet de circonscription 2015/2016. Cette association a fait le choix de ne pas augmenter la participation forfaitaire demandée depuis trois années de sorte que les trois derniers exercices budgétaires ont été déficitaires.

Elle a ainsi pris la décision de n'organiser qu'un nombre restreint de rencontres, 2016 représentant ainsi une année de transition.

L'U.S.E.P. sollicite une subvention pour pouvoir envisager le retour d'une programmation de qualité pour l'année scolaire 2016/2017. Elle propose ainsi le versement d'une subvention minimale de 385.90 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2015-2016 mais limitant le nombre de participants et une subvention maximale de 492.25 €.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 492.25 €.

**Octroi de subventions****24/2016**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- AFM Téléthon la somme de 30.00 €
- A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés En Plaque) la somme de 30.00 €
- La Prévention Routière la somme de 30.00 €

La séance est close à 23h00.

Délibérations n°15/2016 à 24/2016

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Jennifer TREILLARD	
Philippe RENAULD, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Martin WINTERSTEIN	EXCUSÉ
Daniel LESCASSE, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	EXCUSÉ	Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Mickaël DANGIN	
Colette KLAG, 5 <sup>ème</sup> Adjointe		Aurélie CAMMI	
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE	EXCUSÉE	Anne MULLER	
Valérie WANTZ	EXCUSÉE	Romain THERES	EXCUSÉ